

La souffrance animale, de la science au droit » un colloque exceptionnel

Le colloque « *La souffrance animale, de la science au droit* » se tiendra à Paris, à l'Organisation mondiale de la santé animale - OIE (12 rue de Prony, 75017 Paris), les 18 et 19 octobre, de 9 h à 17 h 30.

Conçu et organisé par La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences, avec la participation du Groupe de Recherche International de Droit Animal de l'Université du Québec à Montréal, (cf. document annexe) ce colloque international et pluridisciplinaire est destiné à faire connaître pour la première fois à un large public l'état des connaissances scientifiques sur la sensibilité des animaux et le degré de leur transposition juridique à travers le monde.

Il espère ainsi contribuer à stimuler, sur des bases rationnelles incontestables, la refondation d'une réflexion éthique en profondeur chez les responsables d'activités utilisant ou exploitant des animaux, réflexion motivée par le souhait de ne plus leur infliger de souffrances lorsqu'elles sont raisonnablement évitables ou de les réduire lorsqu'elles ne le sont pas. Il veut aussi apporter sa participation à la dynamique de l'évolution des lois et des réglementations de protection des animaux contre toutes les formes de souffrances dont ils sont victimes par la faute de l'homme.

En effet, l'évolution du droit pour la protection des animaux s'appuie aujourd'hui sur une éthique fondée sur le respect de la sensibilité spécifique de l'animal apte à ressentir la douleur ou à éprouver des émotions ; l'absence d'émotions négatives telles la souffrance, l'angoisse ou la peur, étant une composante majeure du bien-être. Cette éthique se base elle-même sur le développement récent des connaissances impulsées par la neurobiologie et l'éthologie. Quelles sont aujourd'hui les présomptions et les certitudes de la science sur la sensibilité animale dans chaque groupe zoologique? Comment ces connaissances sont-elles prises en compte par les droits nationaux de protection des animaux, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Australie, en Asie et en Europe? Voilà les deux grandes questions auxquelles le colloque devra répondre avec précision.

Au cours de ce colloque de deux journées, venus d'Australie, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Inde et de Suisse, 27 experts spécialistes de la souffrance animale, de l'éthique animale et du droit animal, (14 biologistes éthologues, neurobiologistes et vétérinaires, 2 philosophes et 11 juristes), dialogueront ensemble et avec un large public.(cf. programme joint)

Ces spécialistes, qui pourront communiquer en langue française ou en langue anglaise, ont accepté pour la circonstance d'adapter leur vocabulaire pour être compris des non spécialistes. Par ailleurs, une traduction simultanée permettra aussi bien au public anglophone qu'au public francophone, d'entendre les communications aussi bien que les débats à son choix en français ou en anglais.

Ils s'adresseront pour la première fois dans le monde à la fois aux scientifiques (physiologistes, neurobiologistes, éthologues, zoologistes, vétérinaires), juristes et philosophes concernés par la vie animale (qu'ils soient enseignants, chercheurs, praticiens, et étudiants) et aux représentants des professions en relation avec les animaux (éleveurs, pêcheurs, soigneurs de parcs zoologiques et aquariums, responsables d'animaleries...), mais aussi aux responsables d'ONG de protection animale, aux journalistes de la presse animalière et scientifique ainsi qu'aux parlementaires et délégués d'instances gouvernementales concernées par l'animal.

Pour assister à ce colloque, il suffit d'adresser le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété, le plus rapidement possible, dans la mesure où le nombre de places disponibles est limité à 200. En cas de validation d'inscription, un avis de confirmation sera retourné. Cet avis ainsi qu'une pièce d'identité et/ou une carte professionnelle seront exigés à l'entrée de la salle du colloque.

Thierry AUFFRET VAN DER KEMP

*Directeur de la Fondation LFDA, coordinateur général du colloque, Biologiste marin, Ingénieur de recherche ancien chef du Département des sciences de la vie du Palais de la découverte.